

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Toute une région concernée par la rénovation de la Patinoire d'Erguël



La nécessité de rénover la Patinoire d'Erguël est admise de tous les exécutifs communaux compris entre Sonceboz et la Ferrière

«Tous ensemble, tous ensemble !» peut-on entendre les soirs de liesse dans les patinoires où des sautilllements rythment le chant et la joie d'un public heureux de voir son favori dominer les débats. Certes ce n'est pas demain que ce refrain résonnera dans une Patinoire d'Erguël entièrement rénovée, mais le simple fait de pouvoir en envisager l'éventualité constitue une première victoire ! Et elle est le fruit d'un magnifique travail collectif puisque les exécutifs des 10 localités comprises entre Sonceboz et La Ferrière se sont tous déclarés d'accord sur le principe d'une contribution financière de leur commune dans la réalisation de ce projet mobilisateur. Si les modalités concernant la clé de financement de chacune demandent encore quelques ajustements après les remarques et observations formulées durant la phase de consultation, l'essentiel à ce stade est de souligner l'importance de cette prise de conscience communautaire autour d'un projet fédérateur. Elle donne une illustration concrète au programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale 2016 - 2019 (NPR) dans le Jura bernois, dont l'un des axes sera de favoriser les projets privilégiant la rationalisation des infrastructures sportives. La rénovation de la patinoire d'Erguël peut, pourquoi pas, servir de cas d'école et de référence pour poser les bases d'une véritable politique sportive régionale.

Fort de cet accord de principe donné par toutes les communes contactées, le projet de rénover la patinoire d'Erguël va maintenant se matérialiser par l'attribution d'un mandat à un bureau d'architectes expérimenté dans ce genre de réalisation. Il lui sera demandé d'élaborer un avant-projet susceptible d'être rapidement présenté aux autorités communales compétentes. Parallèlement, l'implication des communes se concrétisera par l'émergence d'un nouveau statut juridique adapté aux spécificités de cet exemplaire partenariat. Selon les prévisions établies, l'avenir de la patinoire d'Erguël devrait se jouer, avant l'hiver prochain, avec des engagements financiers de chaque commune concernée déterminés en juin et une décision du Corps électoral imérien prévue le dimanche 25 septembre 2016. Le respect de cet échéancier implique qu'il n'y ait pas à l'avenir davantage de temps morts en coulisses que sur la glace accordés lors des innombrables rencontres qui s'y disputent chaque année.

Saint-Imier, mercredi 18 novembre 2015

(cm)